ACTION SYSTEMIQUE

USAGES
Désherbage des Allées de Parcs, Jardins Publics et Trottoirs (PJT)
Désherbage Total (DT)
AMM N° 21.00.098

DESHERBANT FOLIAIRE SYSTEMIQUE A BASE DE GLYPHOSATE

PJT/DT

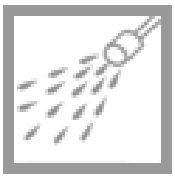

AGREMENT DRAAF N° CE 00125

L'ENVIRONNEMENT

IDENTIFICATION

Herbicide foliaire systémique à base de glyphosate. D5 est uniquement absorbé par les parties vertes (feuillage et tiges vertes) et transporté jusqu'à l'extrémité des racines ou rhizomes.
Le glyphosate : bloque la synthèse des acides aminés impliqués dans la croissance et la respiration, au niveau de tous les organes de réserve de la plante *(feuilles, rhizomes, bulbes, etc…).*
- Assure la destruction complète des organes aériens et souterrains des adventices.

Les symptômes sont visibles rapidement notamment chez les graminées, au bout d'une semaine.
D5 est sans action sur le sol et n'a pas de persistance d'action.

UTILISATIONS

Agit contre les adventices annuelles, bisannuelles et vivaces ; herbacées et ligneux : graminées et dicotylédones les plus souvent rencontrées.

Quand appliquer Optimum Possible

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

D5 s'emploie de février à novembre, en période de végétation active, en dehors des périodes chaudes et en l'absence de gel, de rosée ou de menace de pluie (délai avant pluie de 1 heure).
Traiter de préférence les adventices en végétation active.
D5 peut être introduit dans de multiples programmes de traitement :

- **En désherbage de printemps**, D5 détruit annuelles et bisannuelles hivernales ainsi que la plupart des vivaces.
- **En désherbage d'été**, il élimine les annuelles estivales (amarantes, chénopodes, digitaires, sétaires). Il est souhaitable d'intervenir lorsque l'ensemble de la végétation est levée.
- **En désherbage d'automne**, en période de sève descendante, il est particulièrement actif sur vivaces (chiendents, liserons, chardons, rumex) ou pérennes (ronces, potentilles).

Efficacité

Graminées *(annuelles)* - Digitaires, houlque, panic pied de coq, pâturin annuel, sétaire, ray-grass. **Dose d'utilisation : 5 L/ha**

Dicotylédones *(annuelles ou bisannuelles*) – Chénopode, géraniums, laiteron, lamier, mercuriale coquelicot, crépis, érigerons, érodium, picris, gaillet annuelle, morelle noire, séneçon, renouées, plantain, véroniques. **Dose d'utilisation : 5 L/ha**

Vivaces - Chardons, laiterons des champs, potentille rampante, chiendent pied de poule, liserons, ronces, chiendent rampant, mauves, rumex, chondrille à tête de jonc, pissenlit, sorgho d'aleps, épilobes, ray-grass anglais, trèfles. **Dose d'utilisation : 8 L/ha***
*Traitement par taches, dose maximale autorisée.

AVANTAGES

- **Très large spectre d'efficacité** sur adventices annuelles, bisannuelles et vivaces, dicotylédones ou graminées.
- **Rapidité d'action** : Pénétration du produit en 1 heure, effets visibles en 1 semaine sur graminées.
- **Sélectivité** : D5 montre une excellente sélectivité pour les arbres et arbustes d'ornement. Il peut être appliqué à l'aplomb des arbres et arbustes en évitant les projections d'embruns sur le feuillage, les bois verts et les plaies non cicatrisées.
  Traiter en jet dirigé avec un cache protecteur.

.../...

D5

MODE D'EMPLOI

Remplir au 1/3 la cuve ou le pulvérisateur d'eau claire avant de verser la dose exacte de D5.
Rincer 3 fois les emballages vides et mettre l'eau de rinçage dans le matériel à pulvériser.
Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.
Traiter par tache, uniquement sur les adventices présentes sans toucher les parties vertes des plantes à conserver *(l'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée).*
Traiter à basse pression *(2 ou 3 bars maximum)* avec des buses à fentes *(jet plat).*

***Doses homologuées*.**
Doses pour 300 L de bouillie (Mouillage 300 L/ha).
- PJT/DT - Zone perméables[1] : Annuelles/bisannuelles = 5 L - Vivaces = 8 L
- PJT/DT - Zone imperméables[2] : Toute flore = 8 L

1- Dose maximale de glyphosate acide : 2880 g/ha/an. 2 - Dose maxi de glyphosate acide 1500 g/ha/an équivalent 5 traitements max. par an pour une surface colonisée à hauteur de 10%.
Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer les buses et les tuyauteries. Epandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée. Eliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuves conformément à la législation en vigueur *(ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou une surface imperméable).* Il est impératif de nettoyer le matériel avant de l'utiliser pour un traitement ultérieur. Pour cela utiliser PHYTOSCAR afin d'éliminer toutes traces de produits susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.
Porter des gants appropriés pendant les phases de mélanges/chargement et application pour une application avec un pulvérisateur à dos ou une lance.

Emballages vides : Réemploi interdit, bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.
Respecter la réglementation locale.

COMPOSITION

Glyphosate : 360 g/L équivalent acide (soit 480 g/L sel d'isopropylamine).
Formulation : Concentré soluble (SL).
Nom homologué: CLINIC® SOL. A.M.M: 21.00.098 détenue par Nufarm sas Gennevilliers

CARACTERISTIQUES

- Conditionnement : Cartons de 4 bidons de 5 litres.
- Classement : Sans classement toxicologique. N (51/53) dangereux pour l'environnement.

Stocker le produit dans son emballage d'origine dans un local fermé frais et ventilé, à l'écart des aliments et boissons *(y compris ceux pour animaux)*, et hors de portée des enfants.
Hygiène et sécurité : Se reporter à la Fiche de Données de Sécurité gratuite sur simple demande.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Eviter toute formation d'embruns en traitant temps calme, surtout à proximité d'environnements sensibles, gazons, plantations, cultures, points d'eau, végétations spontanées que l'on désire conserver.
En bordure de massifs de fleurs et pelouses laisser une bande de sécurité de 20 cm.
Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
Éviter de traiter à proximité des points d'eau mares et cours d'eau.
Délais de rentrée : 6 heures.
Alterner ou associer des préparations à base de substances à modes d'action différents au cours d'une saison de traitements.

IMPORTANT : Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases les traitements, en tenant compte sous votre responsabilité de tous les facteurs particuliers tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes d'application, les variétés végétales, la résistance des espèces.
Ce document d'information ne saurait en aucun cas, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel.
Code 08121 04/13

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

15, avenue Foch - B.P. 80032 –18201 SAINT AMAND CEDEX
Tél. 02.48.62.01.50 - Fax. 02.48.96.36.13 e.mail: info@deproma.com